

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 6 juillet 2021 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale, et M<sup>e</sup> Josée Bourdeau, greffière adjointe.

---

## **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la séance du conseil s'étant tenue à l'hôtel de ville, avec la présence d'un maximum de 20 personnes.

Les citoyens ont tout de même été invités à envoyer leurs questions préalablement à la tenue de la séance.

Les questions posées lors de cette première période de questions portaient sur les sujets suivants :

- suivie d'une demande concernant l'accessibilité et la largeur de la rue Paul É.Comte

## **2021-07-371 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Miguel Lemieux, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2021, tel que préparé, à savoir :

### **1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021

**5. CABINET DU MAIRE**

5.1 Demande d'appui formulée par l'organisme L'Antichambre 12-17

5.2 Lecture et dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020

5.3 Modalités de diffusion du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020

**6. DIRECTION GÉNÉRALE**

6.1 Acceptation du dépôt du bilan final du contrat pour la planification stratégique

6.2 Acceptation de la démission de madame Susan Dubé au poste de directrice du Service des ressources humaines

6.3 Nomination de madame Louise Bourassa au poste de directrice par intérim du Service des ressources humaines

**7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

7.1 Acceptation de la démission de madame Marie-Ève Paulin au poste de secrétaire au Service des travaux publics

7.2 Acceptation de la démission de monsieur Charles Perreault au poste de conseiller en aménagement au Service de l'urbanisme et des permis

7.3 Acceptation de la démission de monsieur Pier-Luc Marcil au poste de capitaine au Service de sécurité incendie

7.4 Acceptation de la retraite de madame Sylvie Campbell au poste de commis à la Cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques

7.5 Nomination au poste de capitaine permanent au Service de sécurité incendie

- 7.6 Nomination d'un second poste de capitaine permanent au Service de sécurité incendie
- 7.7 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 13 juin au 3 juillet 2021

## **8. SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

- 8.1 Autorisation de signature de la convention supplémentaire relative au bail 62-0108 avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent
- 8.2 Autorisation de signature d'un contrat avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN)
- 8.3 Modification et nomination des membres au sein du comité de retraite

## **9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

- 9.1 Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2020
- 9.2 Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté 2020
- 9.3 Dépôt du rapport budgétaire au 28 juin 2021
- 9.4 Approbation des registres de chèques, de transferts bancaires et de paiements Internet
- 9.5 Désignation et mise à jour de la liste des responsables désignés des dépenses
- 9.6 Modification aux résolutions 2020-02-059 et 2020-12-623

## **10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 10.1 Autorisation pour l'installation d'un abri temporaire sur la rue Victoria
- 10.2 Modification des résolutions 2020-04-206, 2021-03-113 et 2021-06-334 relatives à la vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Composites Idéal inc.
- 10.3 Promesse d'échange relative aux lots 4 966 283 et 4 516 595
- 10.4 Vente de lot à l'entreprise 10955612 Canada inc.

**10.5** Vente de lots à l'entreprise 9202-8570 Québec inc.

**10.6** Vente de lots à l'entreprise Le Groupe immobilier Broccolini inc.

## **11. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

**11.1** Autorisation de signature d'une entente avec la Société d'habitation du Québec

**11.2** Autorisations diverses au protocole d'entente avec Triathlon Valleyfield

**11.3** Autorisations finales quant au projet pilote « Dans ma rue, on joue! »

**11.4** Octroi de mandats de services professionnels quant aux travaux de réaménagement du Parc des Mouettes

## **12. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

**12.1** Acceptation du dépôt du bilan final de divers contrats réalisés

**12.2** Augmentation du budget du comité de circulation et signalisation

**12.3** Demande de prix 2021-DP-ING-04 : étude de circulation secteur rue Buntin

**12.4** Demande de prix 2021-DP-ING-05 : caractérisation supplémentaire - Parc Marcil ouest

**12.5** Demande de prix 2021-DP-ING-06 : études géotechniques et environnementales – rue Ellice

**12.6** Modification au contrat entraînant un dépassement des coûts pour les services professionnels d'ingénierie, d'architecture du paysage et en environnement des berges de la baie Saint-François et ses aménagements contigus

## **13. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**

**13.1** Correction du tracé de la servitude dans le secteur Grande-île et autorisation de signature

**13.2** Demande de dérogation mineure du 72, rue Victor-Léger afin d'autoriser une habitation unifamiliale avec une marge avant de 5,6 mètres

**13.3** Demande de dérogation mineure du 100, rue Alphonse-Desjardins afin d'autoriser

l'aménagement de 2 cases de stationnement avec la largeur de l'allée d'accès de 2,5 mètres et l'absence de distance entre le bâtiment et les cases

- 13.4 Demande d'exemption en vertu de l'article 9.2.10 du Règlement 150 concernant le zonage
- 13.5 Demande de PIIA : autoriser la modification de la demande PIIA 2020-0025 au 28, rue Saint-Paul
- 13.6 Demande de PIIA : autoriser la modification de la galerie avant et le remplacement d'une fenêtre du sous-sol du 132, rue Montcalm
- 13.7 Demande de PIIA : autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale au 18, rue Nicholson
- 13.8 Demande de PIIA : permettre la phase 1A d'un nouveau projet résidentiel d'ensemble sur les lots 3 593 434 et 3 593 436
- 13.9 Demande de PPCMOI : autoriser plusieurs demandes au 50, rue Saint-Louis
- 13.10 Demande de prolongation de délai au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

#### **14. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

- 14.1 Autorisation de signature d'un bail avec les Services animaliers de Salaberry-de-Valleyfield

#### **15. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

- 15.1 Augmentation des quantités d'abat-poussière

#### **16. APPELS D'OFFRES**

- 16.1 Appel d'offres public 2021-03 : construction d'un nouvel édifice à bureaux – Gestion du territoire
- 16.2 Appel d'offres public 2021-30 : remplacement d'une conduite d'égout – poste Bayard
- 16.3 Appel d'offres public 2021-22 : réaménagement du parc des Mouettes
- 16.4 Appel d'offres sur invitation 2021-ING-12 : branchements de services – Parc des Mouettes

**16.5** Appel d'offres sur invitation 2021-ING-14 : travaux électriques – Parc des Mouettes

**16.6** Appel d'offres sur invitation 2021-ENV-16 : fourniture et plantation d'arbres – réseau cyclable secteur sud

**17. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

**17.1** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 182-08 modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement

**17.2** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 216-23 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement (RMH-330)

**17.3** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 274-02 modifiant le Règlement 274 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

**17.4** Adoption du Règlement 406 relatif aux poules urbaines

**18. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**18.1** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 349-01

**18.2** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 400

**19. RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**19.1** Adoption du Règlement 152-04 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes

**19.2** Adoption du Règlement 153-10 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

**19.3** Adoption du Règlement 405 concernant l'occupation, l'entretien et la salubrité des bâtiments d'habitation

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**21. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

**2021-07-372 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 2 juillet 2021;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021, selon sa teneur.

ADOPTÉ

**LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020**

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2020.

**2021-07-373 MODALITÉS DE DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020**

VU l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE décréter que le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2020 soit publié sur le site Internet de la Ville : [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca).

ADOPTÉ

**2021-07-374 DEMANDE D'APPUI FORMULÉE PAR L'ORGANISME L'ANTICHAMBRE 12-17**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de la bâtisse située au 323, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield afin d'accueillir plus de jeunes en difficulté;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisme L'Antichambre 12-17 de déposer une demande de subvention auprès de la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'appuyer les démarches de l'organisme L'Antichambre 12-17 auprès de la Société d'habitation du Québec pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme AccèsLogis;

D'informer la Société d'habitation du Québec de l'appui de la Ville quant au projet d'agrandissement de la bâtisse située au 323, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant en son absence, et la greffière, ou la greffière adjointe en son absence, à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente et tout document relatifs à la présente.

ADOPTÉ

**2021-07-375 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DU CONTRAT POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final du contrat pour la planification stratégique par la direction générale, conformément aux dispositions du *Règlement de gestion contractuelle* de la ville;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du bilan final du contrat pour la planification stratégique, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par la direction générale.

ADOPTÉ

**2021-07-376 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME SUSAN DUBÉ AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

VU la lettre de démission formulée par M<sup>me</sup> Susan Dubé au poste de directrice du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter la démission formulée par M<sup>me</sup> Dubé au poste de directrice du Service des ressources humaines, celle-ci prenant effet le 2 juillet 2021;

DE remercier M<sup>me</sup> Dubé pour ses services à la Ville;

D'autoriser la direction générale à avoir recours aux ressources appropriées afin de permettre au service de continuer d'opérer adéquatement d'ici le recrutement d'un nouveau directeur;



D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2021-07-377 NOMINATION DE MADAME LOUISE BOURASSA AU POSTE DE DIRECTRICE PAR INTÉRIM DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT les besoins du Service des ressources humaines à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Susan Dubé en date du 16 juin 2021;

VU la recommandation de la direction générale relative à la nomination de M<sup>me</sup> Louise Bourassa au poste de directrice par intérim du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services de M<sup>me</sup> Bourassa pour agir à titre de directrice par intérim du Service des ressources humaines, et ce, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée;

QUE l'entrée en fonction de M<sup>me</sup> Bourassa soit à compter du 5 juillet 2021;

D'autoriser la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec M<sup>me</sup> Bourassa établissant les conditions d'emploi de cette dernière;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la ville.

ADOPTÉ

**2021-07-378 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME MARIE-ÈVE PAULIN AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la lettre formulée par M<sup>me</sup> Marie-Ève Paulin avisant la Ville de son départ au poste de secrétaire au Service des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte du départ de M<sup>me</sup> Paulin au poste de secrétaire au Service des travaux publics, celui-ci ayant pris effet le 18 juin 2021;

DE remercier M<sup>me</sup> Paulin pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2021-07-379 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR CHARLES PERREULT AU POSTE DE CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT AU SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**

VU la lettre formulée par M. Charles Perreault avisant la Ville de son départ au poste de conseiller en aménagement au Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte du départ de M. Perreault au poste de conseiller en aménagement au Service de l'urbanisme et des permis, celui-ci ayant pris effet le 25 juin 2021;

DE remercier M. Perreault pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2021-07-380 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR PIER-LUC MARCIL AU POSTE DE CAPITAINÉ AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la lettre formulée par M. Pier-Luc Marcil avisant la Ville de son départ au poste de capitaine au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte du départ de M. Marcil au poste de capitaine au Service de sécurité incendie, celui-ci ayant pris effet le 24 juin 2021;

DE remercier M. Marcil pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2021-07-381 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME SYLVIE CAMPBELL AU POSTE DE COMMIS À LA COUR MUNICIPALE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

VU la lettre formulée par M<sup>me</sup> Sylvie Campbell avisant la Ville de sa retraite au poste de commis à la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M<sup>me</sup> Campbell au poste de commis à la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques, celle-ci prenant effet le 1<sup>er</sup> septembre 2021;

DE remercier M<sup>me</sup> Campbell pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2021-07-382 NOMINATION AU POSTE DE CAPITAINE PERMANENT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un capitaine permanent au Service de sécurité incendie, poste présentement vacant;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu à l'unanimité

DE nommer M. William Charlebois au poste de capitaine à temps complet au Service de sécurité incendie;

QUE la date d'affectation de M. Charlebois à ce poste soit effective suivant sa nomination par le Conseil;

QUE M. Charlebois soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois travaillés, période qui débutera suivant sa nomination par le Conseil;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Charlebois soient celles prévues au protocole d'entente du personnel cadre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2021-07-383 NOMINATION D'UN SECOND POSTE DE CAPITAINE PERMANENT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un second poste de capitaine permanent au Service de sécurité incendie, poste présentement vacant;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Luc Morin au poste de capitaine à temps complet au Service de sécurité incendie;

QUE la date d'affectation de M. Morin à ce poste soit effective suivant sa nomination par le Conseil;

QUE M. Morin soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois travaillés, période qui débutera suivant sa nomination par le Conseil;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Morin soient celles prévues au protocole d'entente du personnel cadre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2021-07-384      RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN AU 3 JUILLET 2021**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 13 juin au 3 juillet 2021;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en juin 2021 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 13 juin au 3 juillet 2021.

ADOPTÉ

**2021-07-385      AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE AU BAIL 62-0108 AVEC LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT**

ATTENDU QU'en date du 31 mars 1981, le bail numéro 62-0108 donnait la permission à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield d'occuper 5 625 mètres carrés de terrain de réserve du Canal de Beauharnois, dans la paroisse de Sainte-Cécile, devant servir de voie publique ;

ATTENDU QU'une entente supplémentaire a été signée le 8 août 1989 modifiant le loyer annuel dudit bail ;

ATTENDU QU'une entente supplémentaire a été signée le 2 août 1990 afin de permettre l'installation d'un belvédère sur le terrain loué par la Ville;

ATTENDU QU'une entente supplémentaire a été signée le 14 mars 2007 ajoutant des clauses sur l'indexation et l'assurance;

VU le dépôt devant ce conseil d'une nouvelle convention supplémentaire au bail numéro 62-0108 à intervenir entre la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à une modification du loyer annuel;

Il est                      proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la convention supplémentaire au bail numéro 62-0108 datant du 31 mars 1981 avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, afin d'apporter une modification au loyer annuel dudit bail.

ADOPTÉ

**2021-07-386    AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA (CN)**

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat à intervenir entre la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada (CN) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à des travaux d'installation d'une gaine de 914 mm sous la voie ferrée;

VU la recommandation du Service de l'ingénierie d'autoriser la signature dudit contrat;

Il est                            proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour des travaux d'installation d'une gaine de 914 mm sous la voie ferrée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente;

D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer, pour et au nom de la Ville, le document de demande de permis d'exécution de travaux.

ADOPTÉ

**2021-07-387    MODIFICATION ET NOMINATION DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE RETRAITE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour des membres siégeant au comité de retraite de la Ville;

VU la recommandation émise par le Service du greffe et des affaires juridiques;

Il est                            proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

DE modifier la liste des représentants de l'employeur de manière que les représentants de l'employeur soient :

- Directeur du Service des finances et de l'informatique (aucun changement);
- Directrice du Service des ressources humaines (aucun changement);
- Directeur du Service de l'ingénierie;
- Directeur général adjoint (substitut);

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la Ville auprès des divers comités, commissions et organismes de la Ville.

ADOPTÉ

## DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 sont déposés devant ce conseil.

### 2021-07-388 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ 2020

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2020 présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 8 763 482 \$, permettant de dégager un excédent de fonctionnement non affecté de 8 780 181 \$;

ATTENDU QU'en vertu des règles administratives, le Conseil peut par simple résolution décréter l'affectation de l'excédent non affecté,

ATTENDU QU'en vertu de la *Politique de gestion de la dette et des excédents* adoptés en décembre 2019, le Conseil a établi certaines priorités dans l'affectation de l'excédent non affecté à des réserves (excédents de fonctionnement affectés) en précisant les fins de la création et l'usage particulier de ces excédents de fonctionnement affectés;

VU la recommandation du Service des finances et de l'informatique relative à l'affectation de surplus des activités de fonctionnement et de surplus affectés au 31 décembre 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M. le conseiller Jason Grenier, et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'affectation des sommes ci-après mentionnées :

- aux excédents affectés au 31 décembre 2020 :

. Développement informatique	41 826 \$
. Budget de quartier	94 247 \$
. Fonds vert	450 000 \$
. Logements sociaux	500 000 \$
. Réfection de bâtiments	1 000 000 \$
. Réfection de pavage	1 000 000 \$
. Processus électoral 2025	100 000 \$
. Augmentation du fonds de roulement	500 000 \$
. Déneigement	18 531 \$
pour un total de :	3 704 604 \$

- aux activités de fonctionnement 2021 :

. Projets engagés en 2020 et complétés en 2021	93 561 \$
. CMMI	5 565 \$
. Balises et circulation	100 000 \$

. Remboursement de dettes	2 000 000 \$
. Contribution Centres Sportifs de Valleyfield	1 400 000 \$
. Don à la Fondation centre Dr-Aimé-Leduc	15 000 \$
. Don à la Fondation du Collègue de Valleyfield	15 000 \$
pour un total de :	3 629 126 \$

comme décrit dans le document préparé par le Service des finances et de l'informatique.

ADOPTÉ

### DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 JUIN 2021

Le rapport budgétaire au 28 juin 2021 est déposé devant ce conseil.

#### **2021-07-389 APPROBATION DES REGISTRES DE CHÈQUES, DE TRANSFERTS BANCAIRES ET DE PAIEMENTS INTERNET**

Le registre des chèques émis et annulés numéros 101044 à 101197, le registre des transferts bancaires émis numéros S13916 à S14014 et le registre des paiements Internet émis numéros 4295 à 4327 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes inscrits :

- au registre des chèques émis et annulés numéros 101044 à 101197 totalisant 2 527 875,33 \$ et 4 871,49\$;
- au registre des transferts bancaires émis numéros S13916 à S14014 totalisant 2 856 913,56 \$;
- au registre des paiements Internet émis numéros 4295 à 4327 totalisant 1 742 867,72 \$;

D'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

#### **2021-07-390 DÉSIGNATION ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES RESPONSABLES DÉSIGNÉS DES DÉPENSES**

VU l'adoption du *Règlement 403 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

VU le dépôt devant ce conseil de la liste des responsables désignés pour autoriser des dépenses en l'absence d'un directeur;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE procéder à la nomination des responsables désignés pour autoriser les dépenses en l'absence d'un directeur pour une période de deux (2) jours ou plus, en vertu du *Règlement 403 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le Service des finances et de l'informatique;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des responsables désignés pour autoriser des dépenses.

ADOPTÉ

**2021-07-391 MODIFICATION AUX RÉSOLUTIONS 2020-02-059 ET 2020-12-623**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-059 adoptée lors de la séance du conseil du 18 février 2020 relative à la vente des propriétés situées aux 88, rue Saint-Laurent et 247, chemin Larocque au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-623 adoptée lors de la séance du conseil du 15 décembre 2020 relative à l'autorisation de signature d'un acte notarié;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 88, rue Saint-Laurent a été vendu le 15 juin 2021;

VU la recommandation du Service des finances et de l'informatique de modifier les résolutions;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

DE modifier les résolutions 2020-02-059 et 2020-12-623 afin de mentionner que les revenus de la vente devront être appliqués à rembourser le service de la dette relatif à l'immeuble sis au 88, rue Saint-Laurent (capital et intérêts) et que l'excédent soit déposé dans le poste budgétaire 03-011-00-001.

ADOPTÉ

**2021-07-392 AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI TEMPORAIRE SUR LA RUE VICTORIA**

VU la demande de l'entreprise Tite Frette, située au 209, rue Victoria, pour l'installation d'un abri temporaire sur le trottoir faisant face au commerce pour l'ouverture officielle;

ATTENDU QU'une demande d'empiétement sur le domaine public doit être approuvée par résolution du conseil;

VU la recommandation favorable du Service du développement économique;



Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'installation d'un abri temporaire, sous la forme d'une tente, pour l'accueil des clients et la dégustation de produit, sur le trottoir en face du commerce situé sur la rue Victoria, dans le cadre de l'ouverture officielle de la franchise le 30 juillet de 10 h 00 à 20 h 00;

ADOPTÉ

**2021-07-393 MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS 2020-04-206, 2021-03-113 ET 2021-06-334 RELATIVES À LA VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON À LA COMPAGNIE COMPOSITES IDÉAL INC.**

CONSIDÉRANT les résolutions 2020-04-206, 2021-03-113 et 2021-06-334 relatives à la vente d'une partie du lot 6 101 455 et du lot 4 516 273 situé dans le parc industriel et portuaire Perron à l'entreprise Composites Idéal inc.;

VU la constitution d'une nouvelle entreprise par monsieur Philippe Dion, actionnaire et administrateur de Composite Idéal inc.;

CONSIDÉRANT QUE la superficie est modifiée à la suite de l'établissement du nouveau cadastre;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment à construire est modifié en conséquence de la nouvelle superficie des lots;

VU la recommandation du Service du développement économique de modifier l'offre d'achat suite à ces modifications;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE modifier la promesse d'achat pour accepter l'acquisition par l'entreprise Investissement P.Dion inc. au-lieu de l'entreprise Composites Idéal inc.;

DE modifier les résolutions 2020-04-206, 2021-03-113 et 2021-06-334 afin de permettre la vente du lot numéro 6 416 806;

DE modifier l'offre d'achat pour permettre la construction d'un bâtiment d'une superficie de 4161 pieds carrés, au-lieu de 5000 pieds carrés;

DE modifier l'offre d'achat pour permettre un délai pour la signature de l'acte de vente jusqu'au 30 juillet 2021;

DE modifier l'offre d'achat et les résolutions 2020-04-206, 2021-03-113 et 2021-06-334 afin d'établir le montant final de la vente selon les nouvelles superficies, soit 26 749 pieds carrés au montant de 2,75 \$ le pied carré et 16 780,24 pieds carrés au montant de 22 988,95 \$, moins le prix de la décontamination pour un montant total de 87 113,70 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant M<sup>e</sup> Jeanne Briand, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2021-07-394 PROMESSE D'ÉCHANGE RELATIVE AUX LOTS 4 966 283 ET 4 516 595**

CONSIDÉRANT la promesse d'échange déposée par l'entreprise Société en commandite revenu Noranda pour CEZinc Électrolytique du Canada Limitée (ci-après « CEZinc ») relativement aux lots 4 966 283 et 4 516 595 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le Parc industriel et portuaire Perron;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre le développement du Parc industriel et portuaire Perron;

CONSIDÉRANT que le lot 4 966 283 appartenant à CEZinc est situé à la jonction de la zone industrielle et agricole de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que le lot 4 966 283 est utilisé par CEZinc afin d'extraire l'argile présente dans le sol et nécessaire dans le cadre de ses activités industrielles;

CONSIDÉRANT que le lot 4 966 283 est contigu au lot 4 516 595;

CONSIDÉRANT que la volonté de la Ville est de devenir propriétaire du lot 4 966 283 afin d'être en mesure de poursuivre le développement de son parc industriel;

CONSIDÉRANT que la Ville a, par la résolution 2020-10-509, autorisé la signature d'une promesse d'achat visant le lot 4 516 595 le 20 octobre dernier dans le but de proposer à CEZinc d'échanger le dit lot contre le lot 4 966 283;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la promesse d'achat, la vérification diligente sur le lot 4 516 595 doit être terminée avant le 19 novembre 2021 et l'acte de vente final doit être signé dans les 90 jours suivant la fin de la vérification diligente;

CONSIDÉRANT que compte tenu des exigences propres à son activité industrielle, CEZinc doit s'assurer que le lot 4 516 595 correspond à ses besoins en termes d'argile;

CONSIDÉRANT que la promesse d'achat présentée par la Ville est conditionnelle à ce que CEZinc se déclare satisfaite de la qualité du terrain en termes d'argile et prévoit que les vérifications pertinentes doivent être effectuées avant le 19 novembre 2021;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 4 516 595 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'accepter l'échange entre CEZinc Électrolytique du Canada Limitée et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relativement aux lots 4 966 283 et 4 516 595 du cadastre du

Québec, circonscription foncière de Beauharnois, selon les conditions établies dans la promesse d'échange entre les parties;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse d'échange précitée ainsi que l'acte d'échange notarié relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2021-07-395 PROMESSE D'ACHAT RELATIVE AU LOT 6 049 101 SITUÉ DANS L'ÉCOPARC**

CONSIDÉRANT la promesse d'achat déposée par l'entreprise 10955612 Canada inc. relativement au lot 6 049 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans l'Écoparc;

VU la recommandation du Service du développement économique d'accepter la promesse d'achat;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 6 049 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

QU'un dépôt d'une somme de 28 200 \$, à l'ordre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, soit remis préalablement à la signature de la promesse d'achat;

QUE la promesse d'achat soit modifiée afin de mentionner que la vente est faite sans garantie légale;

D'accepter la promesse d'achat déposée par l'entreprise 10955612 Canada inc., relativement au lot 6 049 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie de 8 061,1 mètres carrés, pour la somme de 34,98 \$ le mètre carré, taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse d'achat précitée ainsi que l'acte de vente notarié relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2021-07-396 VENTE DE LOTS À L'ENTREPRISE 9202-8570 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT la promesse d'achat déposée par l'entreprise 9202-8570 Québec inc. relativement au lot 6 416 805 et une partie du lot 6 100 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le secteur du parc Industriel et portuaire Perron;

VU la recommandation du Service du développement économique d'accepter la promesse d'achat;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 6 416 805 et une partie du lot 6 100 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'accepter la promesse d'achat déposée par l'entreprise 9202-8570 Québec inc. relativement au lot 6 416 805 et une partie du lot 6 100 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative de 46 831 mètres carrés, pour la somme de 32,50 \$ le mètre carré, taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse d'achat précitée ainsi que l'acte de vente notarié relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2021-07-397      VENTE DE LOTS À L'ENTREPRISE LE GROUPE IMMOBILIER BROCCOLINI INC.**

CONSIDÉRANT la promesse d'achat déposée par l'entreprise Le groupe immobilier Broccolini inc. relativement aux lots 6 359 603, 6 359 604, 6 359 605 et une partie du lot 6 100 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation du Service du développement économique d'accepter la promesse d'achat;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville les lots 6 359 603, 6 359 604, 6 359 605 et une partie du lot 6 100 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'accepter la promesse d'achat déposée par Le groupe Broccolini inc. relativement aux lots 6 359 603, 6 359 604, 6 359 605 et une partie du lot 6 100 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative de 1 245 000 pieds carrés, pour la somme de :

- vingt-cinq cents du pied carré (0,25\$/ pi<sup>2</sup>) calculé sur la superficie des milieux humides, approximativement cinquante mille pieds carrés (50 000 pi<sup>2</sup>); et
- trois dollars et vingt-cinq cents du pied carré (3,25\$/pi<sup>2</sup>), calculé sur la superficie restante, approximativement un million cent quatre-vingt-quinze mille pieds carrés (1 195 000 pi<sup>2</sup>);

taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse d'achat précitée ainsi que l'acte de vente notarié relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2021-07-398    AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la pénurie de logements et l'augmentation des prix de location;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite offrir une aide d'urgence aux personnes qui se retrouvent à la rue;

Il est                                    proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la coordonnatrice à la vie communautaire, madame Annie Jalbert-Desforges, à signer l'entente de financement dans le cadre du programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités avec la Société d'habitation du Québec ainsi que tout document relatif audit programme.

ADOPTÉ

**2021-07-399    AUTORISATIONS DIVERSES AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TRIATHLON VALLEYFIELD**

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle causée par les mesures restrictives en vigueur lors de la tenue du Triathlon Valleyfield;

CONSIDÉRANT QUE le site alternatif proposé (Vieux canal – secteur Est) a été utilisé durant 3 ans pour la tenue de l'événement « Défi 12h » organisé par Triathlon Québec;

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire;

Il est                                    proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la tenue de l'activité de triathlon organisée par l'organisme Triathlon Valleyfield qui aura lieu le 15 août 2021 en autorisant la fermeture de certaines rues et l'interdiction de stationner des véhicules à certains endroits, selon le parcours préparé par le Service récréatif et communautaire;

DE réitérer que les préposés aux stationnements pourront recourir à l'article 17 du *Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)* afin de faire enlever ou déplacer tout véhicule stationné à un endroit interdit, et à remorquer ou à faire remorquer ce véhicule ailleurs aux frais du propriétaire;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2021-07-400    AUTORISATIONS FINALES QUANT AU PROJET PILOTE « DANS MA RUE, ON JOUE! »**

ATTENDU QUE le *Règlement 401 visant le projet pilote « Dans ma rue, on joue ! »* est entré en vigueur le 23 juin 2021;

ATTENDU QUE conformément au Règlement le conseil doit décerner les autorisations finales après études des demandes;

Il est                                    proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil décerne les autorisations finales pour permettre le jeu libre sur les tronçons des rues suivantes :

- Du Madrigal;
- Besner (entre Ste-Marie et Beaudet);
- Du Marché (entre Boyer et Talbot);
- Tremblay (entre Landry et St-Michel);
- Poissant (entre Cossette et Bissonnette);
- Armand Ouest;
- Pionniers (entre le parc linéaire et l'avenue Lecompte);
- Albert (entre le 6 et le 34);

QUE les autorisations soient émises conformément au Règlement et que le plan des rues soit mis à jour sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉ

**2021-07-401    OCTROI DE MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS QUANT AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES MOUETTES**

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement du parc des Mouettes;

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels à une firme d'architectes paysagistes de préparer les plans et devis ainsi que le mandat de conception d'un panneau promotionnel déjà octroyés;

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi de deux mandats supplémentaires dans le cadre des travaux de réaménagement du parc des Mouettes;

Il est                                    proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ajout des deux mandats supplémentaires, soit un mandat de design et un mandat de suivis partiel des travaux pour l'aménagement du Parc des Mouettes à Kap pour la somme totale de 6 800 \$, taxes en sus;

QUE la Ville autorise l'affectation de 4 199,50 \$ du Fonds des parcs pour l'aménagement du parc des Mouettes.

ADOPTÉ

**2021-07-402 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DE DIVERS CONTRATS RÉALISÉS**

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final de divers contrats réalisés des années 2019 à 2021 par le Service de l'ingénierie, conformément aux dispositions du *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du bilan final des contrats réalisés des années 2019 à 2021, plus particulièrement pour les contrats suivants :

- appel d'offres public 2019-10 : rénovation des infrastructures municipales du quartier Champlain – secteur ouest;
- appel d'offres sur invitation 2019-ING-21 : plantation d'arbres, secteur pôle institutionnel;
- appel d'offres sur invitation 2019-ING-22 : plantation d'arbustes, secteur pôle institutionnel;

tel que décrit aux documents déposés devant ce conseil par le Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

**2021-07-403 AUGMENTATION DU BUDGET DU COMITÉ DE CIRCULATION ET SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT QU'un budget provenant des fonds accumulés non affectés de 2020 a été entériné pour pourvoir à l'acquisition de matériel en lien avec la gestion de la circulation et pour la construction de mesures de modération de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes a dépassé les prévisions budgétaires;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de majoration du budget octroyé pour pourvoir à l'acquisition supplémentaire de matériel en lien avec la gestion de la circulation et pour la construction de mesures de modération de la circulation additionnelles, majoration provenant des fonds accumulés non affectés de 2020;

D'approuver la demande de majoration du budget de signalisation pour pourvoir à l'achat de panneaux de tout type (avec poteaux, manchons et quincaillerie) incluant

les panneaux du projet « Dans ma rue, on joue! », majoration provenant également des fonds accumulés non affectés de 2020.

ADOPTÉ

**2021-07-404 DEMANDE DE PRIX 2021-DP-ING-04 : ÉTUDE DE CIRCULATION SECTEUR RUE BUNTIN**

VU la demande de prix 2021-DP-ING-04 relative à l'étude de circulation dans le secteur de la rue Buntin, dans le cadre du redéploiement du quartier, formulée auprès de trois firmes extérieures, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Groupe Intervia inc.	47 968,00 \$
Les Services EXP inc.	60 500,00 \$

VU la recommandation du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe Intervia inc.;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Groupe Intervia inc. un contrat pour l'étude de circulation dans le secteur de la rue Buntin, dans le cadre du redéploiement du quartier, pour la somme maximale de 47 968,00 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de la demande de prix 2021-DP-ING-04;

ADOPTÉ

**2021-07-405 DEMANDE DE PRIX 2021-DP-ING-05 : CARACTÉRISATION SUPPLÉMENTAIRE - PARC MARCIL OUEST**

VU la demande de prix 2021-DP-ING-05 relative à la caractérisation supplémentaire du parc Marcil ouest, dans le cadre du projet de la baie St-François phase 1 et plus particulièrement des travaux de remise à niveau du parc Marcil, formulée auprès de quatre firmes extérieures, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Strata environnement et géotechnique inc.	68 633,18 \$
GBI Experts-Conseils inc.	80 726,82 \$
Terrapex environnement Ltée	85 725,36 \$
Groupe ABS inc.	87 060,79 \$

VU la recommandation du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Strata environnement et géotechnique inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Strata environnement et géotechnique inc. un contrat relatif à la caractérisation supplémentaire du parc Marcil ouest, dans le cadre du projet de la baie St-François phase 1 et plus particulièrement des travaux de remise à niveau



du parc Marcil, pour la somme maximale de 68 633,18 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de la demande de prix 2021-DP-ING-05.

ADOPTÉ

**2021-07-406 DEMANDE DE PRIX 2021-DP-ING-06 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES – RUE ELLICE**

VU la demande de prix 2021-DP-ING-06 relative aux études géotechniques et environnementales, dans le cadre du projet de rénovation de la rue Ellice, formulée auprès de trois firmes extérieures, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Terrapex environnement Ltée	32 078,03 \$
Groupe ABS inc.	40 718,40 \$

VU la recommandation du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Terrapex environnement Ltée;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Terrapex environnement Ltée un contrat relatif aux études géotechniques et environnementales, dans le cadre du projet de rénovation de la rue Ellice, pour la somme maximale de 32 078,03 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de la demande de prix 2021-DP-ING-06.

ADOPTÉ

**2021-07-407 MODIFICATION AU CONTRAT ENTRAÎNANT UN DÉPASSEMENT DES COÛTS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE, D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE ET EN ENVIRONNEMENT DES BERGES DE LA BAIE SAINT-FRANÇOIS ET SES AMÉNAGEMENTS CONTIGUS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 2016-24;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation de ce mandat, plusieurs éléments non prévus au contrat original ont nécessité des honoraires supplémentaires;

VU la recommandation du Service de l'ingénierie relative à une modification au contrat et l'approbation de coûts additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour les services professionnels d'ingénierie, d'architecture du paysage et en environnement des berges de la baie Saint-François et ses aménagements contigus;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

D'autoriser la modification au contrat MC-08 afin de prévoir l'ingénierie pour la mise en valeur de la tour des Régates, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le Service de l'ingénierie, pour la somme de 19 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

**2021-07-408 CORRECTION DU TRACÉ DE LA SERVITUDE DANS LE SECTEUR GRANDE-ÎLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures qui ont eu lieu dans le secteur Grande-Île afin de mettre en place l'avenue de la Traversée;

CONSIDÉRANT QUE la conduite de refoulement a été en partie relocalisée pour qu'elle n'empêche pas la construction des résidences;

VU la recommandation du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la correction du tracé de la servitude;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la correction du tracé de la servitude située dans le secteur Grande-Île, afin de corriger les limites de celle-ci;

QUE tous les frais afférents à cette correction soient assumés par le promoteur;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de correction, ainsi que tout document et tout acte relatifs à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2021-07-409 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 72, RUE VICTOR-LÉGER AFIN D'AUTORISER UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC UNE MARGE AVANT DE 5,6 MÈTRES**

ATTENDU QUE selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil devrait inviter tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT les décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public dûment publié;

VU le document préparé par le Service du greffe et des affaires juridiques indiquant qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite dudit avis public;

ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Nathalie Léger a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 817 952 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser une habitation unifamiliale avec une marge avant de 5,6 mètres situé au 72, rue Victor-Léger;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du document préparé par le Service du greffe et des affaires juridiques indiquant qu'aucun commentaire relatif à la demande de dérogation mineure DM2021-0057 n'a été reçu;

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2021-0057 pour le lot 3 817 952 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 72, rue Victor-Léger, demande formulée par M<sup>e</sup> Nathalie Léger, pour autoriser une habitation unifamiliale avec une marge avant de 5,6 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le *Règlement 150 concernant le zonage* exige une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-614;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2021-07-410 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 100, RUE ALPHONSE-DESJARDINS AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT DE 2 CASES DE STATIONNEMENT AVEC LA LARGEUR DE L'ALLÉE D'ACCÈS DE 2,5 MÈTRES ET L'ABSENCE DE DISTANCE ENTRE LE BÂTIMENT ET LES CASES**

ATTENDU QUE selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil devrait inviter tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT les décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public dûment publié;

VU le document préparé par le Service du greffe et des affaires juridiques indiquant qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite dudit avis public;

ATTENDU QUE l'entreprise 9430-0746 Québec inc. a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 819 758 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'aménagement de 2 cases de stationnement avec la largeur de l'allée d'accès de 2,5 mètres et l'absence de distance entre le bâtiment et les cases de stationnement du bâtiment situé au 100, rue Alphonse-Desjardins;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du document préparé par le Service du greffe et des affaires juridiques indiquant qu'aucun commentaire relatif à la demande de dérogation mineure DM2021-0067 n'a été reçu;

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2021-0067 pour le lot 3 819 758 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 100, rue

Alphonse-Desjardins, demande formulée par l'entreprise 9430-0746 Québec inc., pour autoriser l'aménagement de 2 cases de stationnement avec la largeur de l'allée d'accès de 2,5 mètres et l'absence de distance entre le bâtiment et les cases de stationnement, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le *Règlement 150 concernant le zonage* exige qu'une aire de stationnement communique avec la rue par une allée d'accès et une aire de manœuvre d'une largeur minimale de 6 mètres et que toute aire de stationnement aménagée en marge d'une habitation multifamiliale soit séparée par une bordure située à un minimum de 1 mètre du mur de l'habitation;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2021-07-411 DEMANDE D'EXEMPTION EN VERTU DE L'ARTICLE 9.2.10 DU RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation formulée par l'entreprise 9430-0746 Québec inc. pour un projet d'aménagement d'un immeuble de dix (10) nouveaux logements au 100, rue Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT que la propriété est affectée de plusieurs servitudes et qu'il devient difficile d'aménager des cases pour cet immeuble;

ATTENDU QUE pour ajouter ces dix (10) logements, les propriétaires doivent fournir deux (2) cases de stationnement minimum;

VU la recommandation du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser l'exemption de deux cases de stationnement en vertu de l'article 9.2.10 du *Règlement 150 concernant le zonage*, monnayant une somme de 7 500 \$ par case de stationnement;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande d'exemption de deux (2) cases de stationnement pour l'immeuble situé au 100, rue Alphonse-Desjardins, demande formulée par l'entreprise 9430-0746 Québec inc., moyennant une somme de 15 000 \$, tel que prescrit par l'article 9.2.10 du *Règlement 150 concernant le zonage*;

DE verser ce montant dans un fonds réservé au stationnement.

ADOPTÉ

**2021-07-412 DEMANDE DE PIIA : AUTORISER LA MODIFICATION DE LA DEMANDE PIIA 2020-0025 AU 28, RUE SAINT-PAUL**

ATTENDU QUE le lot 3 819 892 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande PIIA2020-0025 acceptée par le Conseil en vertu de la résolution numéro 2020-07-388 pour l'agrandissement latéral du Centre Garneau;

VU la demande d'autorisation formulée par monsieur Jean-François Racine au nom de l'entreprise 9259-2310 Québec inc. afin de permettre l'ajout de balcons, la conversion de certaines fenêtres en portes simples avec impostes donnant accès à ces balcons, ainsi que l'ajout d'une terrasse sur la partie à un étage du côté gauche du Centre Garneau, situé au 28, rue Saint-Paul, afin ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

DE réitérer l'acceptation de la demande PIIA2020-0025;

DE modifier la résolution 2020-07-388;

D'accepter la demande PIIA2021-00065, modifiant la demande PII2020-0025, formulée pour le lot 3 819 892 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Jean-François Racine au nom de l'entreprise 9259-2310 Québec inc, pour permettant l'ajout de balcons ainsi que la conversion des fenêtres en portes simples avec impostes donnant accès à ces balcons et aux unités d'habitation situées sur le côté gauche et sur la façade donnant sur la rue Saint-Hippolyte et l'aménagement une terrasse sur la partie d'un étage donnant du côté gauche du Centre Garneau, situé au 28, rue Saint-Paul, tel qu'illustré sur les plans préparés par MDTP, atelier d'architecture et datés du 28 mai 2021.

ADOPTÉ

**2021-07-413 DEMANDE DE PIIA : AUTORISER LA MODIFICATION DE LA GALERIE AVANT ET LE REMPLACEMENT D'UNE FENÊTRE DU SOUS-SOL DU 132, RUE MONTCALM**

ATTENDU QUE le lot 4 516 883 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée par monsieur Denis Roy pour la modification de la galerie avant et le remplacement d'une fenêtre du sous-sol du bâtiment principal situé au 132, rue Montcalm;

VU les deux propositions travaillées par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (« SARP »);

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2021-0066 formulée pour le lot 4 516 883 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Denis Roy, pour la modification de la galerie avant et le remplacement d'une fenêtre du sous-sol du bâtiment principal situé au 132, rue Montcalm, selon la proposition avec toiture illustrée par le SARP et tel que présenté dans le dossier numéro 3147 en date du 31 mai 2021.

ADOPTÉ

**2021-07-414      DEMANDE DE PIIA : AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE  
ENSEIGNE COMMERCIALE AU 18, RUE NICHOLSON**

ATTENDU QUE le lot 4 514 198 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée par madame Sonia Duquette au nom du Local Gourmet/Laurette et Violetta afin d'autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale au 18, rue Nicholson;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA20210063 formulée pour le lot 4 514 198 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par madame Sonia Duquette au nom du Local Gourmet/Laurette et Violetta, pour l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale sur la façade du bâtiment situé au 18, rue Nicholson, tel que présenté sur l'illustration fournie par courriel le 31 mai 2021.

ADOPTÉ

**2021-07-415      DEMANDE DE PIIA : PERMETTRE LA PHASE 1A D'UN NOUVEAU PROJET  
RÉSIDENTIEL D'ENSEMBLE SUR LES LOTS 3 593 434 ET 3 593 436**

ATTENDU QUE les lots 3 593 436 et 3 593 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée monsieur Julien Trépanier-Jobin, designer principal chez DOMUSDEV, pour et au nom de 7614101 Canada inc., pour la construction de cinq unités d'habitation multifamiliales de six logements, face au boulevard Bord-de-l'Eau;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2021-0068 formulée pour les lots 3 593 436 et 3 593 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Julien Trépanier-Jobin pour et au nom de 7614101 Canada inc., pour la phase 1A du projet résidentiel d'ensemble, avec l'aménagement des stationnements et d'un grand

espace vert commun, tel que présenté sur les plans du projet de développement résidentiel rue cardinal - phase 1, document PIIA, en juin 2021, dossier 2012-144;

QUE le requérant soit informé que l'acceptation du projet en vertu du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ne l'exempte pas du respect de toutes les dispositions du *Règlement 150 concernant le zonage*.

ADOPTÉ

**2021-07-416 PROJET DE RÉSOLUTION - DEMANDE DE PPCMOI 2021-0074 - 50, RUE SAINT-LOUIS**

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par M. Alain Champagne, v.-p. opérations, SYSCOMAX INC., pour et au nom de GROUPE URGENCE SINISTRE DU SUROIT, le 21 juin 2021, concernant l'immeuble situé au 50, rue St-Louis, lot 3 818 720 du Cadastre du Québec, accompagnée de plans reçus le 9 février 2021 et préparés par Jean-François Dupuis architecte, afin de permettre l'implantation d'un projet résidentiel multifamilial dans la zone H-510 et qu'elle concerne un projet admissible;

ATTENDU QUE la demande comprend les éléments dérogatoires au *Règlement 150* suivants :

- Permettre un usage d'habitation multifamiliale (h1c) de 51 logements, alors que le règlement 150 concernant le zonage de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield limite les habitations à 4 logements par bâtiment dans toute la zone H-510 ;
- Permettre une hauteur de bâtiment principal de 3 étages et 11 m, alors que ledit règlement 150 permet un maximum de 2 étages et 10 m dans la zone H-510 ;
- Ajuster la marge avant minimale à 5 m, alors que ledit règlement 150 prescrit un minimum de 2,5 m dans la zone H-510 ;
- Permettre un ratio bâti / terrain de 65%, alors que ledit règlement 150 permet un maximum de 40% dans la zone H-510.

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet respecte les critères d'évaluation du *Règlement 402 concernant les PPCMOI*;

CONSIDÉRANT QUE l'usage et la hauteur proposés permettent de densifier le secteur tout en minimisant les impacts pour les bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant minimale plus grande permet au bâtiment d'être moins écrasant et laisse un dégagement pour un espace vert plus intéressant;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du ratio bâti / terrain est compensé par l'aménagement des stationnements complètement en souterrain et la création d'un espace communautaire extérieur d'importance;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution;

D'accepter la demande d'autorisation PPCMOI2021-0074 afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel multifamilial dans la zone H-510, à l'égard du lot 3 818 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, au 50, rue St-Louis, en dérogation aux dispositions de l'usage, du nombre de logements maximal, de la hauteur en mètre et en étages, de la marge avant ainsi que du ratio bâti/terrain des habitations dans la zone H-510 du *Règlement 150 concernant le zonage*, soit une habitation multifamiliale de 51 logements répartis sur 3 étages (11 m), avec un taux d'occupation du sol de 65%, le tout tel que présenté sur le document de Syscomax inc., préparés par Jean-François Dupuis architecte, reçu en date du 9 février 2021, et aux conditions suivantes :

- La gestion des ordures, du recyclage et du compostage doit se faire dans des contenants semi-enfouis;
- Les équipements de climatisation doivent être aménagés sur le toit ou dans la cour intérieure;
- Le projet doit inclure des principes de développement et de bâtiment durables, à fournir sous forme d'engagement écrit avant l'obtention du permis
- Le propriétaire doit démontrer sa capacité financière à assumer le coût du projet par le dépôt, avant l'obtention du permis de construction, d'une garantie financière équivalant à 20% de la valeur totale du projet;
- Le projet, incluant tous les aménagements extérieurs, doit être complété dans un délai maximal de 30 mois suivant son acceptation.

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉ

**2021-07-417 DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement 301 qui modifiait le schéma d'aménagement de la MRC pour ajuster certaines limites de l'affectation commerciale régionale du boulevard Monseigneur-Langlois;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et des permis n'a pas été en mesure de faire tous les ajustements engendrés par ces modifications de limite d'affectation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un prolongement de ce délai;

VU la recommandation du Service de l'urbanisme et des permis de demander la prolongation de délai;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un prolongement d'une année, soit jusqu'au 2 mai 2022, afin d'adopter tous les règlements qui sont nécessaires afin de se conformer aux modifications incluses dans le Règlement 301 qui a modifié le SAR de la MRC de Beauharnois-Salaberry;





D'autoriser la commande de 30 000 litres supplémentaires d'abat-poussière avec le fournisseur Somavrac (c.c.) inc. afin d'effectuer l'entretien des routes en pierre d'ici la fin de l'année 2021.

ADOPTÉ

**2021-07-420 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-03 : CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉDIFICE À BUREAUX – GESTION DU TERRITOIRE**

À la suite de l'appel d'offres public 2021-03 relatif à la construction d'un nouvel édifice à bureaux à la gestion du territoire, les soumissions suivantes ont été reçues :

Construction Emery Paquette inc.	4 724 322,75 \$
Construction Brault inc.	4 993 822,62 \$
Les Constructions B. Martel inc.	4 999 113,00 \$
Sutera inc.	5 710 424,20 \$

VU la recommandation du Service des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Émery Paquette inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Construction Émery Paquette inc. un contrat pour la construction d'un nouvel édifice à bureaux à la gestion du territoire, pour la somme maximale de 4 724 322,75 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-03;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'approbation du Règlement 349-01 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

**2021-07-421 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-22 : RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES MOUETTES**

À la suite de l'appel d'offres public 2021-22 relatif au réaménagement du parc des Mouettes, les soumissions suivantes ont été reçues :

Installation Jeux-tec inc.	937 401,52 \$
Aménagement Sud-Ouest inc.	1 111 585,20 \$

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Installation Jeux-tec inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Installation Jeux-tec inc. un contrat pour le réaménagement du parc des Mouettes, pour la somme maximale de 937 401,52 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-22;

QUE la Ville autorise l'affectation de 855 972,55 \$ du fonds des parcs pour l'aménagement du Parc des Mouettes.

ADOPTÉ

**2021-07-422 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-30 : REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT – POSTE BAYARD**

À la suite de l'appel d'offres public 2021-30 relatif au remplacement d'une conduite d'égout du poste de pompage Bayard, les soumissions suivantes ont été reçues :

Gérald Théorêt inc.	208 494,09 \$
Les Entreprises C. Sauvé inc.	255 692,33 \$
Ali Excavation inc.	272 548,24 \$
Construction J.P. Roy inc.	473 226,41 \$

VU que la Ville ne détient pas le budget nécessaire pour faire les travaux;

VU la recommandation défavorable du Service de l'environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Gérald Théorêt inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'annuler à toutes fins que de droit l'appel d'offres public 2021-30 relatif au remplacement d'une conduite d'égout du poste de pompage Bayard et de rejeter la soumission Gérald Théorêt inc., ainsi que toutes autres soumissions reçues;

D'autoriser que l'appel d'offres soit reporté à l'année prochaine.

ADOPTÉ

**2021-07-423 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2021-ING-12 : BRANCHEMENTS DE SERVICES – PARC DES MOUETTES**

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2021-ING-12 relatif aux branchements de services au parc des Mouettes, la soumission suivante a été reçue :

Les Entreprises C. Sauvé inc.	72 242,36 \$
-------------------------------	--------------

VU la recommandation du Service de l'ingénierie de rejeter le contrat 2021-ING-12;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE rejeter le contrat 2021-ING-12 relatif aux branchements de services au parc des Mouettes;

ADOPTÉ

**2021-07-424 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2021-ING-14 : TRAVAUX ÉLECTRIQUES – PARC DES MOUETTES**

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2021-ING-14 relatif aux travaux électriques au parc des Mouettes, les soumissions suivantes ont été reçues :

Groupe SGM inc.	37 252,49 \$
Néolect inc.	53 837,27 \$

VU la recommandation du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe SGM inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Groupe SGM inc. un contrat pour les travaux électriques au parc des Mouettes, pour la somme maximale de 37 252,49 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres sur invitation 2021-ING-14;

D'autoriser une affectation du Fonds des parcs le montant couvrant le contrat 2021-ING-14 en plus d'un budget d'entretien pour le panneau électrique;

ADOPTÉ

**2021-07-425 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2021-ENV-16 : FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES – RÉSEAU CYCLABLE SECTEUR SUD**

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2021-ENV-16 relatif à la fourniture et la plantation d'arbres sur le réseau cyclable au secteur sud, aucune soumission n'a été reçue;

VU la recommandation du Service de l'ingénierie d'annuler l'invitation 2021-ENV-16;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

D'annuler l'appel d'offres sur invitation 2021-ENV-16 relatif à la fourniture et la plantation d'arbres sur le réseau cyclable au secteur sud;

DE reprendre le processus d'invitations à soumissionner.

ADOPTÉ

**A-2021-07-026 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 182-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 182 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement*

*182-08 modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 182-08 modifiant le *Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement.*

**A-2021-07-027 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 216-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT (RMH-330)**

M. le conseiller Patrick Rancourt donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 216-23 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement (RMH-330).*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 216-23 modifiant le *Règlement 216 portant sur le stationnement (RMH-330).*

**A-2021-07-028 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 274-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 274 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 274-02 modifiant le Règlement 274 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.*

**2021-07-426 ADOPTION DU RÈGLEMENT 406 RELATIF AUX POULES URBAINES**

ATTENDU QU'une copie du *Règlement 406 relatif aux poules urbaines*, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 406 relatif aux poules urbaines le 15 juin 2021;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 406 relatif aux poules urbaines.*

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 349-01**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, du 26 mai au 11 juin 2021, sur le *Règlement 349-01 modifiant le Règlement 349 décrétant des travaux d'agrandissement du bâtiment de la gestion du territoire et de relocalisation de l'abri à sel ainsi qu'un emprunt de 8 200 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 400**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, du 26 mai au 11 juin 2021, sur le *Règlement 400 décrétant des travaux d'aménagement dans le cadre du projet de la baie Saint-François, phase I, ainsi qu'un emprunt de 7 450 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

**2021-07-427 ADOPTION DU RÈGLEMENT 152-04 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES**

ATTENDU QU'une copie du *Règlement 152-04 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes*, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 152-04 le 15 juin 2021;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 152-04 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes.*

ADOPTÉ

**2021-07-428 ADOPTION DU RÈGLEMENT 153-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'avis public de la tenue d'une consultation écrite dûment publié;

VU le document préparé par le Service du greffe et des affaires juridiques indiquant qu'aucune question ni commentaire n'a été reçu à la suite dudit avis public;

ATTENDU QU'une copie du *Règlement 153-10 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 153-10 le 15 juin 2021;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 153-10 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉ

**2021-07-429 ADOPTION DU RÈGLEMENT 405 CONCERNANT L'OCCUPATION, L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES BÂTIMENTS D'HABITATION**

ATTENDU QU'une copie du *Règlement 405 concernant l'occupation, l'entretien et la salubrité des bâtiments d'habitation*, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 405 le 15 juin 2021;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 405 concernant l'occupation, l'entretien et la salubrité des bâtiments d'habitation*.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

## COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

### 2021-07-430 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 23, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Josée Bourdeau, greffière adjointe